



5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2018 –096 du 24 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 24 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 11 septembre 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER - J. LECERF – D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – D. TABARY – M. GORGUET – F. DEHON

MM. L. GABRELLE – B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – J. MAURER – P. GORGUET – B. BRONNIART – J.C. CODEVELLE – P. VISENTIN – J.N. MENAGE - M. REBOUT – E. BURDIAC – M. FOULON – J.P. LORENT - L. ANTINORI – J.L. TABARY – J. CAPELLE – B. HIEZ – G. TRANNIN – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS - J.L. CANDAT

M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER,
M. M. FOULON, absent et excusé, a été suppléé par M. F. BAILLEUL,
M. J.P. LORENT, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT,
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE.

Objet : Budget Principal – Budget Supplémentaire 2018.

La séance ouverte, Monsieur le Président donne lecture au Conseil de Communauté des résultats du compte administratif 2017 concernant le budget annexe Développement Economique :

- Excédent de Fonctionnement : 4 257 653,85 €
- Déficit d'Investissement : 287 594,25 €
- Restes à Réaliser Dépenses : 3 079 000,00 €
- Restes à Réaliser Recettes : 2 206 000,00 €
- Besoin de financement : 1 160 894,25 €.

Monsieur le Président rappelle également la nécessité de réintégrer les excédents constatés au titre des comptes administratifs des budgets annexes Ordures Ménagères et Régie Office de Tourisme suite à la décision du conseil de communauté de supprimer ces budgets annexes qui n'avaient plus de raison d'exister.

Monsieur le Président détaille les résultats constatés lors de l'approbation des comptes administratifs de ces deux budgets :

- Budget annexe Ordures Ménagères
 - o Excédent de Fonctionnement : 2 925,44 €
 - o Excédent d'Investissement : 28 970,00 €
- Budget annexe Régie Office de Tourisme
 - o Excédent de Fonctionnement : 13 159,25 €.

Monsieur le Président présente le projet de budget supplémentaire établi au titre de l'exercice 2018 pour le budget principal qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 3 115 143,00 € et en section d'investissement à la somme de 4 581 595,00 € en tenant compte d'une affectation du compte de résultats à hauteur de 1 160 595,00 €.

Monsieur le Président précise que ce projet intègre une réduction du recours à l'emprunt à hauteur de 1 000 000,00 € par rapport au financement des opérations nouvelles, budgets primitif et supplémentaire confondus.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés:

- d'approuver la proposition de budget supplémentaire établi au titre de l'exercice 2018 pour le budget principal.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 24 septembre 2018 et transmission
en Préfecture.

Le Président,

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

Jean-Jacques COTTEL.

*2018-096 du 24/09/2018.
Budget Principal – BS 2018.*



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 23/10/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 23/10/2018



Pour copie conforme

- Le 24/09/2018

Jean-Jacques COTTEL, Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ARTOIS